

APFAIRE N° 1 - Demande de prêt de 10.000.000. de francs CFA. à la C.C.C.E. pour le financement des travaux d'aménagement de la Place de la Préfecture et de la Place Sarda Garriga.

M.le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Depuis deux ans la Commune a commencé les travaux d'aménagement de la Place Sarda Garriga et de la Place de la Préfecture.

Les travaux en cause n'avancent guère, faute de crédits.

La S.I.T.O. qui avait été chargée par la Commune de ce travail vient de me faire savoir que pour le terminer il lui faudrait un crédit de 14.187.250. F CFA. Une somme de 2.000.000. de francs pourrait être mise à

à notre disposition par la S.I.T.O. à titre de subvention et la Commune prendra à sa charge le paiement d'une tranche des travaux d'un montant de 2.187.250. F Il faudrait, en conséquence, que la Commune sollicite un prêt de 10.000.000. de francs CFA. de la Caisse Centrale de Coopération Economique pour l'achèvement des travaux en cause, en deux tranches :

- l'une de 5000.000. de francs CFA. en 1964 ;

- l'autre de 5.000.000. de francs CFA. en 1965.

Les plans et devis concernant l'aménagement de la Place de la Préfecture et de la Place Sarda Garriga ont été établis par la S.I.T.O. et je les ferai circuler parmi vous.

Ensuite, je vous demanderais de me faire connaître votre avis à ce sujet. "

M.le Maire : Messieurs, vous êtes déjà au courant de ce dossier puisque un premier vote est intervenu, qui m'a permis d'en discuter à Paris et d'obtenir, je pense, d'ici quelques semaines, l'accord de la direction générale de la C.C.C.E.

Je donnerai la parole à celui d'entre vous qui aurait éventuellement des suggestions à faire au Conseil Municipal.

M. GALLARD suggère que le mur projeté pourrait être ajouré en partie, de façon que les débris de toutes sortes drainés par le vent et la pluie, puissent être évacués facilement.

Le Maire répond que cela ne paraît pas possible, en raison des risques d'accidents ; cependant, M. REYBELLET pense que quelques dalots pourraient peut-être être construits.

M. de LACROIX est chargé d'étudier cette possibilité avec les responsables de ces travaux.

M. EVAN émet à cette occasion, le vœu que l'ancien "Pont du Barachois" soit reconstruit dès que la Commune en aura la possibilité financière.

M.le Maire est entièrement d'accord mais dit qu'en raison du coût élevé de l'ouvrage, ce vœu ne pourra être réalisé que dans un avenir très lointain.

Mis aux voix, le rapport présenté par le Maire est adopté à l'unanimité et le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve la demande d'emprunt de 10.000.000. de francs CFA. à contracter auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE, en deux tranches l'une de 5.000.000. de frs.CFA. en 1964, l'autre de 5.000.000. de francs CFA. en 1965, et s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les annuités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Donne pouvoir au Maire, et en son absence au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré.

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat, après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

Approuvé
Dens, le 16 Avril 1964
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
signé: J. Cluchon